

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 11  
Pouvoirs : 0

Pour 11  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
29/03/2024  
Date d'affichage :  
25/04/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre,  
Le quinze avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,  
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2024/04/022 : Vote du budget primitif de l'exercice 2024 - Budget Garderie**

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
  - Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
  - Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
  - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
  - Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Monsieur le Maire procède à une lecture détaillée des chapitres et articles du budget primitif de l'exercice 2024.

Il rappelle en outre la préparation de ce budget lors des différentes commissions des finances qui se sont tenues ces derniers mois.

Tous les points ayant été abordés et toutes les questions évoquées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2024 de la Garderie comme suit :

Le projet de budget 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de : **444 887,65 € pour la section de fonctionnement.**

Le projet de budget 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de : **160 284,25 € pour la section d'investissement.**

SECTIONS	PROPOSITIONS 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	444 887,65 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	444 887,65 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	160 284,25 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	160 284,25 €

*Après exposé et en avoir délibéré,*

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2024 de la Garderie.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

